

le second, qui fut organisé en 661 d'après les indications de *Wang Ming-yuen*<sup>1)</sup>, était situé au sud du défilé des Portes de fer et allait de la vallée de l'Oxus à celle de l'Indus.

Le territoire propre des *Tou-kiue* occidentaux forma, dès le douzième mois de l'année 657, deux Protectorats<sup>2)</sup>: l'un, celui de *Mong-tch'e*, était à l'ouest de la vallée de *Soei-che* (rivière *Tchou*) et comprenait les tribus *Nou-che-pi*; l'autre, celui de *Koen-ling*, était à l'est de cette même vallée et comprenait les tribus *Tou-lou*. Tous deux relevaient d'ailleurs du Protectorat de *Pei-t'ing* (Bichbalik) qui se trouvait près de la localité actuelle de *Tsi-mou-sa*, à 90 *li* au sud-ouest de *Goutchen*. — Tous les autres pays d'occident dépendaient du Protectorat de *Ngan-si* dont le siège avait été transféré de *Kiao-ho tch'eng* (à l'ouest de *Tourfan*) à *Koutcha* le cinquième mois de l'année 658<sup>3)</sup>.

Nous avons, dans le chapitre XLIII *b* du *T'ang chou* la liste complète des gouvernements (*tou tou fou*) et arrondissements (*tcheou*) qui furent établis, d'une part chez les cinq tribus *Tou-lou* et les tribus qui relevaient d'elles, d'autre part dans les régions du sud de l'Oxus<sup>4)</sup>. Cependant, par une omission dont il est difficile de s'expliquer la cause, ce même chapitre du *T'ang chou* passe entièrement sous silence, d'une part les cinq tribus *Nou-che-pi*, d'autre part la Transoxane. On peut suppléer partiellement à ces lacunes pour la Transoxane, mais nous n'avons trouvé aucun renseignement sur le territoire des cinq tribus *Nou-che-pi*.

Tel étant l'état de nos connaissances, nous allons passer en revue les diverses parties de l'empire *Tou-kiue* occidental.

---

pendant toujours ses princes locaux et ne doit pas être considéré comme ayant fait partie intégrante de l'empire *Tou-kiue* occidental.

1) Cf. p. 156, n. 3.

2) Antérieurement à cela, dès le deuxième mois de l'année 649, on avait fait du territoire d'*A-che-na Ho-lou* (21) le Protectorat de *Yao-tch'e* 瑤池 (*Tse tche t'ong kien*, chap. CXCIX, p. 5 r°); ce Protectorat, qui fut d'ailleurs supprimé en 653, avait son siège dans la ville de *Mo-ho* de l'arrondissement de *T'ing* 庭州之莫賀城 (*T'ong kien tsi lan*, chap. LI, p. 38 v°), à 190 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Feou-k'ang* (cf. p. 12, lignes 9—13). Le nom de *Yao-tch'e* était celui du lac fabuleux auprès duquel la *Si wang mou* reçut le Fils du Ciel, suivant la légende conservée dans le *Mou t'ien tse tchoan*.

3) Cf. *Tse tche t'ong kien*, chap. CC, p. 6 v°.

4) J'ai donné cette double liste dans la note 2 de la p. 67. Mais je vais en reprendre ici plus en détail certaines parties afin de montrer les raisons d'être de mes identifications géographiques et aussi pour proposer certaines identifications nouvelles dont les unes me sont apparues au cours de l'impression de ce travail, tandis que les autres m'ont été suggérées soit par l'*Érânšahr* de M. Marquart, soit par les lettres que ce savant a bien voulu m'écrire. Au moment où la note 2 de la p. 67 a été imprimée, l'*Érânšahr* de M. Marquart n'avait pas encore été publié. Le lecteur est prié de corriger, conformément aux indications des Errata et de l'Index placés à la fin de ce volume, les quelques erreurs qui se sont malheureusement glissées dans cette note 2 de la p. 67.